

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 64 (1938)
Heft: 16

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

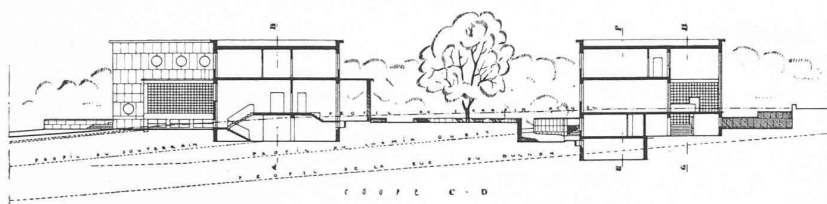
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

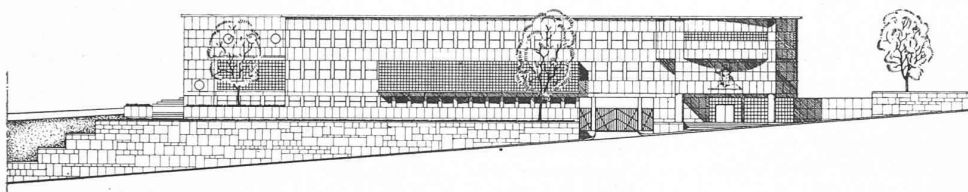
Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONCOURS
POUR UN INSTITUT PATHOLOGIQUE,
A LAUSANNE

II^e prix : M. A. Chappuis.



Coupe
et façade sur la rue du Bugnon.
1 : 890.

citoyens suisses de bonne volonté qui l'aident, en pays d'outre-mer, à réaliser ses intentions, que les jeunes gens dont les offres leur seront soumises pour les prochaines vacances à repourvoir, sont vraiment qualifiés et dignes d'être recommandés sous tous les rapports. Le S. T. S. se met très volontiers à la disposition des intéressés pour leur fournir tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

Le.

**L'épuration des eaux
à la saison internationale de l'eau.**

Les particularités, les dispositifs mis en œuvre pour réaliser et contrôler l'épuration des eaux feront l'objet des 4 sections de la classe 10 de l'*Exposition internationale de la technique de l'eau* qui aura lieu à Liège (Belgique) de mai à novembre 1939. Celles-ci groupent ce qui est relatif aux traitements suivants : 1. épuration des eaux usées en général ; 2. épuration des eaux destinées aux emplois industriels, d'hygiène et d'agrément ; 3. épuration des eaux en vue de leur alimentation comme boisson ; 4. préparation de l'eau distillée.

Le Commissaire de la Classe 10 est M. Thiriard, ingénieur, directeur du Service des Eaux de la Ville de Liège (Belgique).

**SOCIÉTÉ VAUDOISE DES INGÉNIEURS
ET DES ARCHITECTES**

Normalisation des bois de construction.

À la suite des conférences sur « le Bois » organisées ce printemps par notre Société et dont le *Bulletin technique de la Suisse romande* a publié un compte rendu dans son numéro du 21 mai 1938, une commission fut nommée, sur la proposition de M. Grivat, chef du Service cantonal des forêts, dans le but d'établir une normalisation des bois de construction. Cette normalisation doit permettre aux producteurs de constituer des stocks de bois profilés permettant la fourniture, en temps utile, aux constructeurs de bois, secs et dimensionnés convenablement.

La commission nommée à cet effet, présidée par M. Ch. Thévenaz, architecte à Lausanne, a terminé ses travaux. Dans une assemblée générale présidée par M. F. Chenaux, ingénieur, les membres de la Société vaudoise des ingénieurs et des archi-

tectes ont approuvé les conclusions de cette commission. Nous jugeons opportun de donner ici le texte du rapport de ladite commission. Il est, en effet, de toute nécessité que les membres de notre Société se basent dorénavant, pour établir leurs projets et cahiers des charges, sur les termes et les chiffres de l'accord intervenu entre les représentants des divers groupements ayant pris part à l'élaboration de ces normes.

**Rapport de la Commission nommée pour l'étude de la
normalisation des bois de construction.**

La Commission était composée de :

1. Quatre délégués de la *Société vaudoise des ingénieurs et des architectes* :

MM. Thévenaz et Pilet, architectes,
M. le professeur Hubner,
M. Tschumy, ingénieur.

2. De M. Grivaz, chef du *Service des forêts de l'Etat de Vaud*, assisté de M. Ruffy, ingénieur-forestier.

3. De M. Gonet, directeur de l'*Association forestière vaudoise*.

4. De deux délégués de la corporation des *propriétaires de scieries* : MM. Genillard et Moret.

5. De deux délégués de la *Fédération vaudoise des Entrepreneurs* : MM. Pillionel et Wyssbrod, maîtres-charpentiers.

6. De deux délégués de la *Fédération romande des maîtres-menuisiers et ébénistes* : MM. Maquelin, secrétaire, et M. Cuenet, maître-menuisier.

Tous les membres de la Commission ont reconnu la *nécessité de normaliser les dimensions des bois de construction pour permettre aux scieries de faire des bois secs*.

Les dimensions normalisées suivantes ont été adoptées par la Commission à l'unanimité.

BOIS DE CHARPENTE

Section normale des bois.

Petites sections.

Épaisseur : 6, 8, 10, 12 cm.

Hauteur indéterminée, au gré du constructeur.

Longueurs : 3 à 6 m, avec échelonnement de 25 cm, soit 3,00 m ; 3,25 m ; 3,50 m ; etc.

Grandes sections.

Épaisseur : 12, 14, 16 et 18 cm.

Hauteur indéterminée, au gré du constructeur.

Longueurs : 6 à 10 m, avec échelonnement de 50 cm, soit 6,00 m ; 6,50 m ; 7,00 m, etc.

Lambourdes (charpentes et parquets) : 27/40 ; 27/60 ; 27/70 mm.

Lattes à tuiles : 27/35 mm.

BOIS DE MENUISERIE

Sapin.	Epaisseur des bois bruts.	Coefficient de probabilité d'emploi en volume.
	15	2
	18	2
	21	2
	24	2
	27	3
	30	3
	33	2
	36	3
	40	2
	42	3
	45	3
	50	2
	60	1
	70	1

Longueur des planches : 4 ; 4,50 ; 5,00 et 5,50 m.

Les charpentiers emploient surtout pour les lambrissages les épaisseurs 18, 24 et 27 mm.

Chêne.	Epaisseur des bois bruts.	Coefficient de probabilité d'emploi en volume.
	20	1
	30	3
	33	2
	36	2
	45	3
	50	1
	60	1
	70	1
	80	1

Parquets : Epaisseur du parquet terminé : 23 mm.

Chêne : Epaisseur lames de sapin terminées : 24 mm.

Sur la proposition de M. Gonet, la Commission a décidé de se réunir périodiquement (au moins une fois par année).

Les représentants de la S. V. I. A. ont pris l'engagement d'établir leurs cahiers des charges conformément aux normes adoptées, notamment les épaisseurs des sections des bois de charpentes devront, autant que possible, se limiter aux dimensions adoptées; en tout cas, elles seront toujours cubées à la dimension normale immédiatement supérieure à celle prescrite.

Ainsi une pièce commandée en 15/15 sera cubée en 16/15, ceci du reste conformément aux normes de la S. I. A.

La S. V. I. A. recommandera à ses membres d'employer de préférence des bois dont la section ne dépasse pas 14 cm de largeur, ces bois pouvant être séchés dans de meilleures conditions.

Lausanne, le 30 juin 1938.

Au nom de la Commission :

Le président : Ch. THÉVENAZ, arch. Le secrétaire : A. TSCHUMY, ing

Société suisse des ingénieurs et des architectes.

Extrait du procès-verbal de la séance du Comité central du 30 avril 1938.

1. Admission de nouveaux membres. Par voie de circulation, du 13 mars au 23 avril 1938, ont été admis dans la S. I. A. :

MM.			Section
Lauterburg Bernhard	Bauingenieur	Umiken/Brugg	Aargau
Schwendimann Paul	Architekt	Bern	Bern
Rietmann Arnold	Architekt	St. Moritz	Graubünden
Joos Georg	Bauingenieur	Davos-Platz	Graubünden
Zeindler Albert	Elektroing.	Schaffhausen	Schaffhausen
Keller E.-Felix	Architekt	Frauenfeld	Thurgau
Freudiger Kurt	Masch.-Ing.	Frauenfeld	Thurgau
Freyenmuth Ulrich	Kulturing.	Lyss	Thurgau
Roux Louis-H.	Architecte	Lausanne	Vaudoise
de Meystral G.	Ing.-méc.	Morges	Vaudoise
Vetter Willie	Architekt	Paris	Membre isolé

Dans la séance du Comité central du 30 avril 1938, ont été admis :

MM.			Section
Largiadèr F.	Architekt	Riehen	Basel
Clot Pierre	Bauingenieur	Basel	Basel
Degen Alfred	Elektroing.	Basel	Basel
Rütschi Rud.	Masch.-Ing.	Basel	Basel
Bernasconi Giovanni	Architetto	Lugano	Tessin
Rudolf Homberger	Masch.-Ing.	Schaffhausen	Schaffhausen
Mijnssen J.-W.	Masch.-Ing.	Schaffhausen	Schaffhausen
Strüby Robert	Kantonsgeom.	Solothurn	Solothurn
Bansac Henri	Architecte	Lausanne	Vaudoise
Bujard Alexandre	Architecte	Lutry	Vaudoise
d'Okolski Eugène	Architecte	Pully	Vaudoise
Berthod Louis	Ing.-constr.	Lausanne	Vaudoise
Fehlmann Alfred	Architekt	Luzern	Waldstätte
Blankart Josef	Masch.-Ing.	Luzern	Waldstätte
Lutz Hans-Gustav	Bauingenieur	Torino	Membre isolé
Schuepp Reinhold H.	Elektro-Ing.	Lahore/Indien	Membre isolé

Démissions.			
Sailer Walter	Bauingenieur	Basel	Basel
Schuhmacher Max	Kulturing.	Luzern	Waldstätte
Bützberger Fritz	Bauingenieur	Zürich	Zürich
Séguin Alfred	Bauingenieur	Zürich	Zürich
Girod Marc	Ing.-civil	Paris	Membre isolé
Bolliger O.	Bauingenieur	Luzern	Waldstätte

Décès.			
Müller Jakob	a. Oberförster	Basel	Basel
Neukomm Hermann	Architekt	Basel	Basel
Röthlisberger E.	Kulturing.	Bern	Bern
Andrey L.	Ingénieur	Bulle	Fribourg
Weingart Paul	Ingenieur	Klosters	Graubünden

2. Cours de répétition du Groupe professionnel de la S. I. A. des ingénieurs des ponts et charpentes. — Le Comité central approuve la proposition du Groupe d'organiser un cours de répétition à l'Ecole Polytechnique, à Zurich, cet automne.

3. Association internationale des ponts et charpentes. — Le Comité central vote un subside de Fr. 200.— aux frais de voyage des représentants du Groupe à la séance du Comité permanent, du 3 au 5 juin, à Krakau.

4. Cours de géotechnique, Lausanne. — Le Comité central vote un subside de Fr. 200.— à prendre sur le fonds des cours.

5. Commission de régularisation du lac Léman. — Le Comité central décide de reconstituer cette commission et d'y nommer deux représentants des sections de Genève, de Vaud et du Valais.

Le Comité central traite, en outre, différentes questions : jugements des Conseils d'honneur, différentes invitations, état de la question de la protection des titres, etc.

Zurich, le 6 juillet 1938.

Le Secrétariat.

ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE FÉDÉRALE (G. E. P.)

Assemblée générale Lausanne-Chillon

3 et 4 septembre 1938.

La 44^e assemblée générale de l'Association des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale est convoquée pour le dimanche 4 septembre 1938, à 10 h. 40, au Château de Chillon.

A l'occasion de cette assemblée le groupe vaudois de la G. E. P. a organisé les manifestations suivantes :

A. Excursion à Romainmôtier, Le Pont, Saint-Prex, 3 septembre.

Départ de Lausanne, gare centrale, en autocars, à 10 h. 15. Visite de l'église de Romainmôtier, dîner au Pont (Lac de Joux), col du Mollendruz.

Visite de la verrerie de Saint-Prex et collation.

Retour à Lausanne à 18 h. 30.

Le prix de la carte pour l'excursion du samedi 3 septembre est fixé à Fr. 8.— et comprend : le transport en autocar, le repas au Pont.